



Le Neuveglisien

Bulletin semestriel d'informations municipales N° 9

Editorial

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens,

À la lecture de ce bulletin d'informations N° 9, j'exprime le vœux que chacune et chacun d'entre vous comprenne le sens de l'action que nous menons pour le vivre ensemble sur la commune. Je me réjouis que vous ayez répondu présents en grand nombre à la soirée de restitution du travail réalisé pour l'agenda 21. À nous de le faire vivre, chacun à notre niveau, par la mise en œuvre des actions retenues. C'est notre fil conducteur. Pour ma part, il y a une compétence que je qualifie de majeure, c'est tout ce qui concourt à l'éducation et à l'épanouissement de l'enfant. C'est pour cela que je m'attache, avec le Conseil Municipal, à ce que l'école soit dotée des moyens optimums, sur le plan pédagogique, de la cantine, du périscolaire.

Après l'opération des logements du bourg et du lotissement de La Tenancie en 2017/2018, l'année 2018 sera riche en actions de proximité pour les habitants (bornes enterrées pour les Ordures Ménagères, adressage et dénomination des voies) et surtout démarrage de l'opération d'aménagement de l'arrière de la salle des fêtes avec construction d'un parking, d'espaces verts et d'une halle couverte à côté de l'espace de jeux. Ce lieu sera dédié à la convivialité, à la jeunesse, et à l'émergence d'événements culturels ; tout ceci dans un cadre agréable.

Le budget 2018 traduit notre volonté de vous apporter les équipements et services pour une vie meilleure, sans augmenter les impôts et sans recours à l'emprunt - mais par une maîtrise des dépenses de fonctionnement au quotidien et grâce aux concours financiers de l'Etat et du Conseil Départemental de la Dordogne.

Vous savez pouvoir compter sur moi
Cordialement

Thierry NARDOU

Maire d'Eglise Neuve de Vergt et Conseiller départemental du Périgord central

À LA UNE

« Notre village Terre d'Avenir »



Ce label, matérialisé par une hirondelle, a été décerné à la commune par les membres du jury du Comité National de Labellisation et d'Evaluation de l'Association Nationale Notre Village récompensant la qualité de son Agenda 21 (programme d'actions en faveur du développement durable). C'est une reconnaissance dans cette démarche du dynamisme de la commune en faveur d'une amélioration du cadre de vie, de la protection de l'environnement, des paysages et du patrimoine architectural, tout en maintenant le développement économique du territoire.

Le programme d'actions qui a été élaboré pour une période de 3 ans a été jugé très cohérent et équilibré, avec des propositions d'actions innovantes et de solidarité, au regard des 3 axes stratégiques retenus :

- amélioration du cadre de vie et du bien vivre ensemble,
- préservation des milieux naturels,
- mise en place d'une démarche responsable au sein de la collectivité.

L'ensemble du programme d'actions, figurant dans un document de 180 pages, peut être consulté directement sur le site internet de la commune. Sur un temps court de quelques mois, ce programme a engagé des élus, en concertation avec des habitants volontaires, pour un important travail de réflexion, d'élaboration et de rédaction.

La remise du label, par un administrateur de l'association « notre village », s'est effectué en réunion publique le jeudi 29 mars 2018 en présence d'une centaine de personnes venues à la soirée « développement durable » organisée par la municipalité.

Cette soirée a été l'occasion de rappeler l'obtention par la commune du 1^{er} prix du village fleuri et d'annoncer le label ECOCERT de niveau 2 obtenu par la cantine scolaire, signifiant plus de 30% de bio dans la composition des repas.



Vœux 2018

Samedi 13 janvier, le maire Thierry Nardou et le Conseil municipal ont présenté leurs vœux aux habitants de la commune en présence de Jacques Auzou, président du Grand Périgueux, et d'élus du Pays Vernois.

Thierry Nardou a ensuite détaillé les réalisations 2017 avec un effort important pour l'équipement de l'école en tableaux numériques, ordinateurs et tablettes, l'aménagement du lotissement de la Tenancie combiné avec l'enfouissement des réseaux, et la réalisation de 3 logements locatifs dans le bourg.

Pour 2018, le projet de dénomination et de numérotation des voies va être mis en œuvre, des bornes semi-enterrées vont être installées en plusieurs points de la commune pour la collecte des déchets, et des travaux de voirie seront engagés.

Le projet de construction d'une halle et d'un parking végétalisé va être lancé, ainsi qu'éventuellement la rénovation d'une maison à la Tenancie pour de la location. Enfin le maire a annoncé l'installation de deux entreprises sur la zone artisanale. Le pot de l'amitié a prolongé cette cérémonie en toute convivialité avec le buffet des petits fours préparés par Jean-Marie Géraud.



En bref

Dédoublement de la classe de CP à la prochaine rentrée scolaire

La commune se situant dans un réseau d'éducation prioritaire renforcé, la classe de CP va être dédoublée à la rentrée 2018 avec un enseignant pour 12 élèves maximum. Dans ce cadre, les salles de classe et la garderie ont fait l'objet d'une réorganisation pour permettre un fonctionnement avec 4 enseignants.

Installation de 2 entreprises sur la zone artisanale

L'entreprise du bâtiment Rui Pinto Alves et l'entreprise de ferronnerie Fabrice Vallat vont prochainement s'installer dans la zone artisanale spécialement créée pour regrouper les entreprises. Ce lieu est particulièrement adapté pour les besoins des entreprises pour : libérer dans certains cas les annexes créées au sein même des habitations des artisans, faciliter le développement des entreprises locales, accroître le nombre d'emplois sur le territoire.

La cuisine scolaire labellisée bio

Le label Ecocert de niveau 2, symbolisé par 2 carottes, a été attribué à la cuisine scolaire qui intègre plus de 30% de produits bio dans la composition des repas servis aux enfants. Florence Nicot, la chef cuisinière de la cantine, régale les écoliers en veillant à la bonne qualité des repas. Les assiettes sont bio à l'aide de produits de saison d'origine locale en grande partie et qui sont travaillés sur place. Cette pratique concourt à l'éveil des enfants, à la qualité et à la variété gastronomique qui leur permet de dire « c'est meilleur à la cantine ».

Réhabilitation des logements communaux du bourg

Les travaux ont été réalisés dans les délais et l'installation du premier locataire a eu lieu à partir de la mi-avril.



Un budget 2018 sans augmentation des taux des impôts locaux

Le jeudi 12 avril, le conseil municipal a voté le budget 2018 sans augmentation du taux des impôts locaux. Le budget global s'équilibre en dépenses et recettes à 1 077 294 € dont 459 633 € en fonctionnement et 617 661 € en investissement. L'augmentation du budget global, en comparaison des années précédentes, s'explique par la prise en compte de nouvelles compétences dues au rattachement de la commune au Grand Périgueux (écoles, voirie,...).

Les principales opérations validées concernent des travaux de voirie, l'équipement de la 4ème classe d'école, le remplacement des portes vitrées de la salle des fêtes pour une meilleure isolation, la réalisation de cheminements piétons entre le bourg et les hameaux de La Tenancie, Le Bost, et Maurinas, l'adressage avec la dénomination et la numérotation de l'ensemble des voies de la commune, l'installation des bornes enterrées ou semi-enterrées pour la collecte des OM, et enfin le lancement de la construction d'une halle couverte.



ÇA C'EST PASSÉ À EGLISE NEUVE DE VERGT

Remise de médaille

Samedi 24 mars 2018, Jean-Philippe GRANGER, président de la chambre d'agriculture, a remis à Jean-Luc LALET la médaille de Chevalier dans l'ordre national du mérite agricole en présence de ses proches.

A cette occasion, le maire Thierry NARDOU, à l'origine de cette distinction, a retracé et fait défiler la vie professionnelle et publique de Jean-Luc et en particulier son métier d'éleveur de vaches laitières qui requiert une disponibilité de 7 jours sur 7 et toute l'année.

Cette médaille gratifie et récompense Jean Luc pour l'effort, le travail et ses qualités d'entraide, de tolérance et de solidarité observées dans son engagement au sein de la municipalité.



Journée Européenne des Métiers d'Art

A cette occasion, une randonnée des savoir-faire a été organisée sur la commune le dimanche 8 avril après-midi. La trentaine de participants, petits et grands, amateurs ou curieux, ont apprécié les rencontres avec ces métiers passions pratiqués par un feuillardier (Roger Dubois), un vannier (Christian Montoriol) et une dentellière (Nadine Phelip). Ils ont pu parfaitement parler de leur passion en expliquant simplement les techniques employées et en montrant les réalisations. Nous les remercions vivement de leur implication dans cette journée.



Bus numérique

La journée du mercredi 30 mai était consacrée à l'apprentissage du numérique pour former les seniors aux nouvelles technologies de l'informatique et d'internet. Cette initiation ludique à l'ordinateur et internet s'est déroulée sous forme d'ateliers collectifs de 3 heures dans un bus itinérant équipé de 12 postes informatiques. Sur la journée, une vingtaine de seniors de la commune ont pu bénéficier de cette formation.

Pour se perfectionner, l'association LA CLÉ à Vergt propose des cours de groupe ou individuels dans divers domaines : Internet, messagerie, photos, traitement de texte, ...

Contact : Laetitia GIRARDOT
Tél: 05 53 05 75 44 mail: lacle-vergt@orange.fr



ETAT CIVIL

Naissance

01/04/2018 MONCHICOURT Kara

VIE ASSOCIATIVE

Journées ACIER des châteaux de la Loire

Samedi 28 avril et dimanche 29 avril, soixante Egliseneuvois de Dordogne et du Puy de Dôme se sont rencontrés en Pays de Loire à l'occasion de leur traditionnel voyage annuel. Sur 2 jours, un sympathique parcours était au programme avec un cheminement jusqu'aux abords du château de Chenonceaux, les visites à Amboise du château du Clos Lucé et du château royal avec leurs jardins remarquables, puis la visite du château de Chambord. Une visite dégustation à la cave Monmousseau à Bourré est venue clore ces journées.

La prochaine rencontre est programmée le samedi 6 octobre 2018 pour l'assemblée générale de l'association qui se tiendra sur le site de Lascaux avec la visite du site au programme.



Eglise Neuve de Vergt en fête



Le programme attractif mis sur pied par l'amicale laïque pour la fête du village a attiré un nombreux public sur les deux jours festifs des samedi 26 et dimanche 27 mai. Tout avait été prévu pour faire passer un bon moment de partage et de détente : concours de pêche, concours de pétanque, vide grenier, animations pour les enfants (manège, structure gonflable, balade en poney,...) tir à l'arc, bal en soirée du samedi. Sur ces 2 jours, une restauration était assurée par l'amicale laïque qui s'est fortement investie pour que la fête soit une réussite.

La recette de cette fête a contribué à financer la sortie du samedi 16 juin au zoo de la Palmyre en Charente Maritime pour les enfants de la commune.

Le Neuveglisien : Bulletin semestriel des informations municipales de la commune d'Eglise Neuve de Vergt

Bulletin N° 9 - Dépôt légal : Juin 2018

Responsable de la publication : Thierry NARDOU

Imprimerie : A.P.R.S. Mandela 05 53 53 19 51

INFOS PRATIQUES

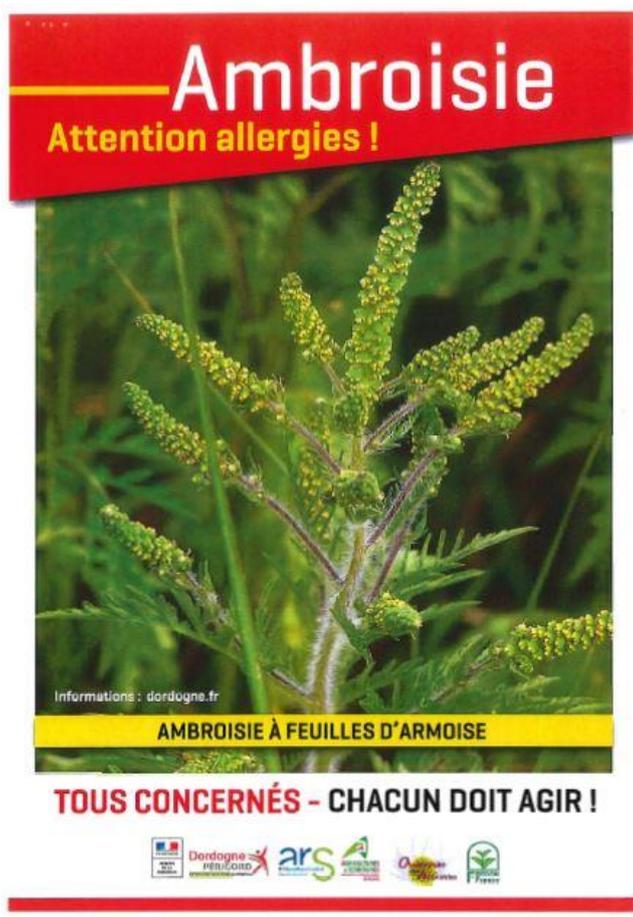
Aide au passage du Permis de conduire B

La Région Nouvelle Aquitaine propose une aide au financement du permis de conduire pour les jeunes diplômés de 17 à 25 ans ou en cours d'insertion suivis par les Missions Locales. Sous conditions de ressources, ces jeunes peuvent bénéficier d'un accompagnement financier allant de 400 € à 1200 € pour l'obtention du code et de la conduite. A titre indicatif, sont éligibles les jeunes titulaires d'un diplôme de la filière professionnelle et agricole (ex : BEP, CAP, BAC Pro, BP, Titre ou certificat de Qualification Professionnelle...), s'engageant vers une insertion professionnelle à l'issue de leur diplôme.

L'ensemble du dispositif est décrit sur le site www.aidepermisdeconduire.fr.

Lutte contre les Ambrosies

L'arrêté préfectoral 24-2018-05-22-006 du 22 mai 2018 prescrit la destruction obligatoire de la plante dans le département de la Dordogne.



Pourquoi sa destruction ?

L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante colonisant différents milieux : parcelles agricoles, chantiers, bords de routes, bords de cours d'eau, etc.

Une nuisance pour la santé

Les pollens d'ambroisie sont très allergisants et peuvent provoquer des réactions allergiques en fin d'été : rhinites, conjonctivites, trachéite / toux, urticaire, eczéma, et de l'asthme.

Une menace pour l'agriculture

La présence d'ambrosies dans certaines parcelles peut entraîner la perte de rendement, des semences non conformes, des charges supplémentaires de traitement du sol, une importante production de graines, des conflits de voisinage.

La plante doit être éliminée

Par arrachage de préférence avant floraison et avant la grenaison (avec port de gants) ; par un fauchage de préférence avant floraison ; ou en empêchant son installation par technique de végétalisation.

Signalez-la

Sur la plate-forme de signalement ambroisie :

www.signalement-ambroisie.fr ; l'application mobile [Signalement ambroisie](#), Email : contact@signalement-ambroisie.fr; téléphone : 09 72 37 68 88

Informez-vous

Tout sur l'ambroisie : www.ambroisie.info. Actualités sur l'ambroisie : www.ambroisie-blog.org. Risque allergique aux pollens partout en France : www.pollens.fr.

Lutte contre les moustiques vecteurs de maladie (chikungunya, dengue, Zika notamment)



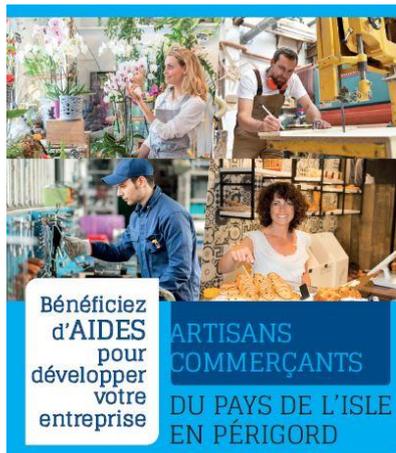
L'arrêté préfectoral 24-2018-05-07-06 du 7 mai 2018 donne les modalités de mise en œuvre du plan anti-dissémination d'arboviroses dans le département de la Dordogne. Un plan d'actions, de contrôle et de prévention est mis en place sous la responsabilité du conseil départemental et son opérateur public.

Chacun peut, au quotidien limiter la prolifération du moustique tigre en détruisant les gîtes larvaires, c'est à dire tous les points d'eau stagnants : pneus usagés, encombrants, soucoupes des pots de fleurs, piscines hors d'usage, etc.... La totalité du département de la Dordogne est définie en zone de lutte contre les moustiques vecteurs de maladie et le plan anti-dissémination s'applique à toutes les communes.

Un dispositif de recueil des signalements et d'identification du moustique est mis en place via le site internet national : <http://www.signalement-moustique.fr>.

Artisans et commerçants, des aides financières pour développer votre entreprise

Le Pays de l'Isle en Périgord et ses partenaires (Etat, Communautés de Communes du territoire, Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Dordogne, Périgord Numérique) vous accompagnent dans votre projet de développement grâce à un dispositif dédié.



Appelée Opération Collective en Milieu Rural (OCMR) en faveur de l'artisanat et du commerce, celle-ci vise à soutenir **la modernisation de l'outil de travail des artisans et commerçants** du territoire, **sous certaines conditions**.

• *Quels types de travaux sont éligibles ?*

- La modernisation des locaux d'activité (dont les équipements professionnels et la rénovation des vitrines) ;
- Les aménagements d'accessibilité à tous les publics ;
- Les véhicules de tournées électriques et leur aménagement ;
- La sécurisation des locaux d'activité contre les effractions ;
- Les équipements de réception par satellite.

Le dispositif finance également l'acquisition d'équipements satellitaires pour les entreprises en zone blanche, jusqu'à 300 €.

La subvention varie selon la localisation de l'entreprise, son activité et les investissements réalisés et peut atteindre 9 000 €. Un minimum de 4 000 € d'investissement est cependant nécessaire.

• *Comment bénéficier d'une subvention ?*

- Prendre contact avec les services du Pays de l'Isle en Périgord ;
- Faire réaliser par le prestataire du Pays un dossier préalable à l'attribution d'une subvention (coût à la charge de l'entreprise)
- Examen du dossier par le Pays et ses partenaires puis envoi d'un courrier de réponse à l'entreprise
- Réaliser les travaux et fournir les pièces nécessaires au paiement de la subvention.

Quel que soit votre projet, n'hésitez pas à contacter le Pays de l'Isle en Périgord : Audrey HOURTICQ au 05.53.35.13.53 pour vérifier votre éligibilité ; mail : ocmr@pays-isle-perigord.com.

Des aides pour mettre de la vie sur le territoire (programme LEADER du Pays de l'Isle en Périgord)

L'enveloppe du programme Européen LEADER est terminée mais vous pouvez néanmoins déposer une demande de subvention auprès du Pays de l'Isle en Périgord. Celle-ci sera enregistrée sur liste d'attente et sera prise en compte sous réserve qu'une rallonge d'enveloppe soit accordée au Pays.

Que ce soit au niveau du monde associatif, des événementiels ou encore de la valorisation du patrimoine, LEADER a pour but de soutenir des actions concourant à « l'attractivité et mettre de la vie sur le territoire ».

- Vous êtes une association ?

LEADER peut vous accompagner dans la valorisation de votre offre culturelle, sportive ou de loisirs à travers, notamment, la mise en place d'événementiels, des investissements matériels ou le développement d'outils numériques (applications, tablettes, etc.).

- Vous œuvrez pour la connaissance et la valorisation du patrimoine (immatériel et matériel) ?

LEADER peut vous accompagner pour le développement de circuits de découverte des patrimoines, la rénovation et/ou la valorisation des patrimoines, etc.

Enfin, LEADER peut soutenir des actions en faveur du développement des circuits-courts et des productions locales (points de vente à la ferme, mise en place d'ateliers de transformation, etc.) et du maintien de l'offre de soins (création/développement de lieux de mutualisation de praticiens de santé, etc.).

Attention ! Une subvention LEADER ne peut intervenir seule : d'autres financements publics doivent la compléter.

Contact pour toutes vos questions sur l'éligibilité d'une action ou la recherche d'un financement : 05 53 35 13 53.

Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH RR)

Rappel : L'OPAH RR est un dispositif qui accorde **des aides financières et un accompagnement personnalisé des propriétaires**, sous conditions, qui souhaitent faire des travaux de rénovation et d'amélioration dans leur logement.

Contacts : 05 53 35 13 53 , mail : habitat@pays-isle-perigord.com , ou rdv à la mairie de Vergt le 1^{er} vendredi du mois.

Communications numériques de la commune

Pour vous permettre de suivre l'actualité, **la commune a ouvert une page Facebook en décembre 2017**. Nous vous rappelons également l'usage du site internet www.eglise-neuve-de-vergt.fr pour vos infos pratiques.